

Description

Le ou la spécialiste de minage sont responsables des opérations de déconstruction d'édifices ou d'extraction de roche au moyen d'explosifs. Ils analysent rigoureusement toutes les conditions pouvant influencer le minage et tentent de réduire au maximum les risques. La sécurité des collègues de travail et l'effet produit sur l'environnement sont des préoccupations constantes des spécialistes de minage.

Leurs principales activités consistent à :

Information et sécurité

- prendre contact avec les services officiels (police, services industriels, télécommunications) pour annoncer le minage prévu;
- informer, par écrit, les personnes résidant dans la zone de minage, des travaux envisagés, du moment de leur exécution, de la signification des signaux acoustiques diffusés et du comportement à observer dans ces circonstances;
- assurer la sécurité des personnes et des biens, placer une signalisation, poser des barrières pour empêcher l'accès à une zone déterminée;
- appliquer les règlements en vigueur;

Analyse et planification

- localiser les éventuelles conduites dans le but de limiter leur ébranlement;
- calculer les charges d'explosifs à utiliser en fonction du volume, de la masse à miner et du coefficient de consommation d'explosif lié au genre de roche à abattre;
- choisir le genre d'explosif (instantané ou retardé), déterminer la quantité, la forme, la répartition des charges par trou, le nombre de charges primaires et secondaires;
- établir un plan de forage, déterminer le nombre de trous à aménager, leur emplacement et leur profondeur;
- préparer le schéma d'allumage et le genre d'amorce à utiliser;
- influencer la direction de chute de la masse en fixant l'ordre des explosions;

Tests et application

- pratiquer des essais pour déterminer la valeur des ébranlements, fixer le nombre de tirs à effectuer selon des normes préétablies;
- procéder au minage, puis en évaluer le résultat pour apprécier le volume des blocs de rocher minés;
- traiter les charges non explosées.

Environnement de travail

Le ou la spécialiste de minage travaillent dans une entreprise de génie civil ou de construction en qualité de chef-fe d'équipe, de contremaître-sse ou de conducteur-trice de travaux. Ils exercent leurs activités en plein air ou en milieu souterrain et portent un équipement personnel de protection (vêtements colorés, casque, visière). Ils assument seuls la responsabilité du minage qu'ils ne pratiquent que sur autorisation officielle.

Formation

La formation de spécialiste de minage s'acquiert en emploi.

Lieu

- Villeneuve VD.

Durée

- variable selon le permis envisagé A - B - C.

Conditions d'admission

- 18 ans révolus;
- attestation de confiance délivrée par les polices cantonales;
- activité professionnelle de 1 à 3 ans, selon le permis envisagé, dans le domaine de la construction, de l'agriculture ou de la sylviculture.

Titre obtenu

- permis de minage A, B ou C.

Contenu

Permis A

- prescriptions légales, transport de matières explosives, nature et structure des matériaux à miner, explosifs, moyens d'allumage, système d'allumage A / technique de minage A, effet d'une explosion sur l'environnement, devoirs de sécurité A.

Complément permis B

- technique de minage B, systèmes d'allumage B, devoirs de sécurité B.

Complément permis C

- technique de minage C, systèmes d'allumage C, devoirs de sécurité C, travaux de préparation.

Le permis A correspond au premier niveau et permet d'effectuer seul des travaux de minage ordinaires (charge max. 5 kg, risque minime). Le permis B est nécessaire pour des travaux d'envergure supérieure (charge max. 25 kg comportant un risque modéré). Le permis C permet de planifier, d'exécuter ou de diriger les travaux de minage sans limite de charge, à risque élevé.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Esprit méthodique
- Capacité à supporter les bruits
- Précision et minutie
- Calme et sang-froid
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

Le ou la spécialiste de minage travaillent dans des entreprises de génie civil ou de construction spécialisées dans le minage (tunnels routiers ou ferroviaires, chemins de fer de montagne, industrie forestière, exploitation de carrières, etc.) situées tant en région de montagnes qu'en zone urbaine.

L'emploi d'explosifs étant soumis à la détention d'un permis, les spécialistes de minage sont inscrits dans un registre fédéral. Ils doivent suivre des cours de formation continue pour prolonger la validité de leur autorisation.

Perfectionnement

Les spécialistes de minage peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- divers cours de spécialisation proposés par l'association professionnelle: destruction de matières explosives inutilisables, minage des métaux, tirs exécutés lors de forages à grande profondeur, minage sous l'eau, minage d'édifices, tirs d'avalanches, utilisation d'engins pyrotechniques à des fins techniques, charges explosives de sauvetage, fusées anti-grêle, transport des matières explosives sur des routes publiques, etc.;
- brevet fédéral de spécialiste en minage, formation en emploi pour détenteurs de permis spécialisés;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Conducteur de machines de chantier/Conductrice de machines de chantier
- Contremaître maçon BF/Contremaîtresse maçon BF
- Opérateur de sciage d'édifice CFC/Opératrice de sciage d'édifice CFC
- Technicien ES en conduite des travaux/Technicienne ES en conduite des travaux

Adresses

Association suisse de minage
Section Suisse romande - M. Christian Kettiger
Ch. des Battieux 4
2013 Colombier NE
Tél.: 079 250 11 98
<http://www.sprengverband.ch>

Association suisse pour l'instruction au permis
d'emploi d'explosifs (SAFAS-ASIPE)
Im Baumgarten
6016 Hellbühl
Tél.: 041 281 06 19
<http://www.safas.ch>

Société suisse des entrepreneurs (SSE)
Secrétariat romand Lausanne
Av. de Savoie 10
Case postale 1376
1001 Lausanne
Tél.: 058 360 77 00
<http://www.professions-construction.ch>
<http://www.sse-srl.ch>